



ᐅᑎᑎᑦᑕᑦ ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT OCCASION D'EMPLOI

Titre : Directeur général ou directrice générale, Opérations scolaires du Kivalliq

Ministère : Éducation

Collectivité : Baker Lake

Référence : 09-508306

Type d'emploi : Mandat se terminant le 22 février 2027

Salaire : 134 655 \$ à 192 364 \$ par année

Prime de vie dans le Nord : 24 281 \$ par année

Syndicat : Poste de catégorie d'emploi de la haute direction, non syndiqué

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste

Date de clôture : mai 10, 2024 à 23 h 59, fuseau horaire du Centre

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux fonctionnaires du gouvernement du Nunavut.

En 2023, le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité et l'un des employeurs de choix pour les jeunes et les titulaires d'un nouveau diplôme au Canada. Le Nunavut est un territoire dynamique et vivant qui cherche toujours à s'embellir pour les générations futures. Quant à sa population, elle est en croissance exponentielle et compte parmi les plus jeunes du Canada. Le gouvernement territorial travaille à renforcer son modèle de gouvernance unique, lequel modèle intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, vise à ce que la fonction publique du Nunavut soit représentative de sa population, et inclut des partenariats collaboratifs en vue de réaliser la promesse du Nunavut. La personne qui obtiendra ce poste profitera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et d'occasions de formation et d'avancement professionnel.

Relevant du sous-ministre adjoint ou de la sous-ministre adjointe aux programmes d'enseignement, la directrice générale ou le directeur général aux Opérations scolaires du Kivalliq fait partie de l'équipe de cadres supérieurs qui contribue et appuie la prestation des normes et des services éducatifs les plus élevés au Nunavut. Le ou la titulaire de ce poste fait partie intégrante de l'équipe administrative supérieure chargée de veiller à ce que les normes, les services et les activités en matière d'éducation soient conformes aux exigences établies par le Ministère; refléter les objectifs stratégiques fixés pour la région par le Ministère; et contribuer à produire des diplômés de haute qualité qui sont en mesure d'accéder aux possibilités d'emploi locales et de fonctionner en tant que citoyens du monde.

En tant que dirigeant principal de la région, la directrice générale ou le directeur général est ultimement responsable de superviser la mise en œuvre efficace de la *Loi sur l'éducation* et, plus particulièrement, la prestation du programme d'enseignement dans la région. Ce faisant, le ou la titulaire de ce poste est responsable du leadership stratégique et de l'établissement de l'orientation stratégique du bureau régional des opérations scolaires dans le but de faciliter le fonctionnement efficace d'écoles sûres et sécuritaires pour les élèves et qui sont conformes au programme d'enseignement du Nunavut, tout en répondant aux besoins de la collectivité. Il ou elle fournira également des conseils et un soutien professionnels au *ministre*, au *sous-ministre*, au *sous-ministre adjoint responsable du programme d'enseignement*, et participera aux comités ministériels et interministériels, au besoin.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à KivalliqHR@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenue(s) pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines du gouvernement du Nunavut

C.P. 899, Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
www.gov.nu.ca/public-jobs

Téléphone : (867) 645-8065

Sans frais : 1-800-933-3072

Télécopieur : (867) 645-8097

Courriel : KivalliqHR@gov.nu.ca



Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont habituellement acquises dans le cadre d'une maîtrise reconnue en éducation, idéalement avec une spécialisation en administration de l'éducation ainsi qu'un minimum de cinq (5) années d'expérience en administration et en gestion de l'éducation primaire et secondaire et a servi à titre de directeur ou d'administrateur de bureau régional. Deux (2) années d'expérience en tant que cadre supérieur (p. ex., surintendant scolaire) ainsi qu'une expérience de l'enseignement en classe (école primaire ou secondaire) sont également requises. Le candidat idéal est inscrit au programme de leadership éducatif au Nunavut ou s'y est engagé. Il s'agit d'un poste de confiance. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire est-elle requise.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimagatuqangit, de l'inuktitut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel dans le Nord constituent également des atouts.

Comme il s'agit d'un poste dont le mandat se termine le 22 février 2027, les fonctionnaires occupant actuellement un poste à durée indéterminée au gouvernement du Nunavut pourraient, si leur candidature est retenue, tirer profit d'une mutation interne concurrentielle pour la durée de ce mandat, sous réserve de l'approbation de la direction.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à KivalliqHR@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.